

19 Jul 2024 -18:02

Appartient à Conseil des ministres du 19 juillet 2024

Organisation et fonctionnement de BE-WATT

Sur proposition de la ministre de l'Énergie Tinne Van der Straeten, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant sur l'organisation, le fonctionnement et la gestion financière du service administratif à comptabilité autonome BE-WATT.

La création de ce service s'inscrit dans le cadre de la prolongation de la durée de vie des centrales nucléaires de Doel 4 et de Tihange 3 et des mécanismes de soutien aux parcs éoliens offshore. Le projet d'arrêté régit l'organisation interne, les missions et les ressources financières de BE-WATT.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Tinne Van der Straeten, ministre de l'Énergie
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 8e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 70 29
info@vanderstraeten.belgium.be

Stéphanie Maquoi
Porte-parole (FR)
+32 478 69 57 84
stephanie.maquoi@vanderstraeten.belgium.be

Pieterjan Desmet
Porte-parole (NL)
+32 471 513435
pieterjan.desmet@vanderstraeten.belgium.be